



hauteur de haie cadre locatif non précisé bail

Par **vrouit**, le **27/05/2011** à **10:47**

bonjour suis locataire depuis 6 ans j'entretiens(taille et remplacement de thuyas morts) d'une haie à l'intérieur du jardin de la maison louée une partie face à l'embranchement qui donne sur rn20 et l'autre partie sur un champs.Nous entretenons la hauteur vis à vis de rn20 à 2.50 pour nous isoler le propriétaire sans notre accord est entré sur la propriété et à arbitrairement rabattu (pendant notre absence la haie à une hauteur d 1.50m) après l'avoir contacté il nous précise que c'est son droit car c'est sa propriété pouvez vous nous dire quels sont nos droits face à ce genre de comportement de plus il n'a rien ramassé de tout ce qui a été coupé !!!
merci de votre réponse

Par **Domil**, le **27/05/2011** à **13:54**

Il n'a pas le droit d'entrer chez vous.
LRAR de mise en demeure de ne plus pénétrer chez vous, que la prochaine fois vous porterez plainte.